

Quelles seront les conséquences de la pandémie de Covid-19 à travers le monde ? Elle laissera forcément des traces, mais de quel ordre et de quelle ampleur seront-elles ? Les réseaux sociaux fourmillent de théories plus ou moins farfelues, d'une sorte de big-bang économique et social au statu quo généralisé. Plutôt que de s'en tenir à ces versions aléatoires, la rédaction d'Actu.nc a fait appel aux enseignants et chercheurs de l'Université de Nouvelle-Calédonie. Ils nous livrent leurs analyses scientifiques dans des domaines aussi variés que l'économie, la gestion, les relations internationales, l'histoire, la philosophie, l'anthropologie. Pour ce premier volet, le Pr Bernard Grand, Directeur du Master Management de l'UNC, intervient dans le domaine de la gestion.

Bernard Grand, Directeur du Master Management de l'UNC

Une crise, c'est le moment où le passé présente sa note....

Pensez-vous que la pandémie de Covid-19 aura des conséquences sur le fonctionnement de notre société ?

Toute prospective est par essence fautive, cependant les crises du passé nous ont montré que la mémoire économique est courte si les crises ne durent pas longtemps. Si un vaccin est trouvé d'ici quelques mois, il n'y aura sûrement guère de bouleversement social. Une forte crise financière (des secteurs entiers sont menacés de faillite : transports, automobiles, hôtellerie, restauration énergie, etc.), génèrera une intervention de l'Etat et peut être des nationalisations. Les crises financières du passé n'ont guère changé le sens de l'histoire, les banquiers ne sont pas devenus plus prudents, les lobbys économiques infléchissent toujours les lois.



Bernard Grand est Professeur des Universités, Agrégé de sciences de gestion, Normalien et diplômé expert-comptable.

Directeur du Master Management de l'UNC, il conduit des recherches sur les systèmes de contrôle financier ainsi que sur l'éthique des affaires. Il a enseigné aux USA, au Canada et en Afrique. Il fut pendant quelques années directeur du département de finance à l'ED-HEC et consultant pour de nombreuses firmes multinationales. Il a aussi participé à de nombreuses missions pour la Commission Européenne, notamment pour l'implantation des normes comptables internationales en Ukraine.

Par contre, s'il advenait que la crise dure sur le long terme, alors les rapports sociaux pourraient être appelés à se modifier mais il est difficile de savoir si cela sera dans un sens positif (plus de solidarité, moins de matérialisme) ou au contraire vers davantage de sectarisme, d'inégalités, de violence, vers le renforcement du « règne de la cupidité ».

Quelles modifications pensez-vous qu'il serait utile d'apporter en matière de gestion ?

Rappelons-nous qu'une crise, c'est le moment où le passé présente sa note. Des dysfonctionnements ont conduit à l'état d'urgence sanitaire et la population n'est pas aveugle.

Dans un premier temps et pour rester au niveau des outils de gestion, il est clair que l'opinion publique dans les pays riches réclame des circuits d'approvisionnements courts, de la production de proximité ainsi qu'une meilleure qualité des produits alimentaires, de la flexibilité au travail, des normes

anti pollution plus strictes. Ainsi sur le plan de la gestion, on peut s'attendre à des améliorations des circuits logistiques, à davantage de contrôles de proximité sur les produits, à une augmentation du télétravail (avec le risque d'uberisation et de précarisation), à un renforcement de la normalisation sur la qualité. Plus globalement, la mise en œuvre réelle de plan de continuité d'exploitation en mode dégradé aura appris aux organisations à se rendre plus agiles et à dégraisser leurs structures bureaucratiques en éliminant des éléments non essentiels à la production de biens ou de services. Ces remarques portent sur l'organisation des entreprises face aux demandes du monde occidental. Les pays pauvres recherchent les moyens de leur survie. Plus de 50% de l'économie mondiale est informelle. Il est donc aussi possible que la crise accélère la diffusion d'idées et de modes de gestion originaux issus des pratiques de l'économie informelle en direction des organisations à la frontière des deux mondes, celles de l'économie solidaire et sociale.

Ces modifications seront-elles faciles à prendre au faudra-t-il une large concertation des tous les partenaires ?

L'ajustement des outils de gestion est une pratique que les chefs d'entreprises exercent au quotidien. Ainsi tout ce qui porte sur le télétravail, les circuits

courts, etc. sera aisément mis en œuvre sur le plan technique. Mais il y a un débat plus large qui porte effectivement sur la concertation avec les proches partenaires de l'entreprise. Cette concertation existe mais est difficile. Les demandes légitimes de parties-prenantes (employés et syndicats, clients, fournisseurs, communauté) sont déjà intégrées dans les décisions des entreprises qui abandonnent (du moins en apparence) l'objectif traditionnel de maximisation de la richesse du propriétaire. Certaines entreprises le font par conviction, d'autres le vivent comme une contrainte, mais toutes doivent aller vers la prise en considération de l'intérêt des personnes concernées par l'activité de l'entreprise. Cette concertation existe donc ; mais il est difficile pour un chef d'entreprise d'intégrer des demandes entrant en conflit les unes avec les autres (davantage de salaires pour les employés, plus de profit pour les actionnaires, davantage d'impôts pour la communauté, moins de pollution, etc) et de trouver un point d'équilibre accepté par tous. Comme on le dit : « il est difficile de servir plusieurs maîtres à la fois ». Une autre tendance se renforce depuis 10 ans. L'opinion publique demande aux entreprises de légitimer leurs actions au regard de l'intérêt général. La loi Pacte en France, la définition de l'entreprise adoptée cette année par le lobby ultra conservateur Business Roundtable aux USA, vont toutes dans le sens de la prise en compte de l'intérêt général ou du bien commun aristotélicien par

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

DÉCLAREZ VOS RESSOURCES SUR www.cafat.nc

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE JUSQU'AU 10 MAI 2020

Voir le TUTO en ligne

suivez-nous sur
Facebook
www.facebook.com/cafat.nc

D'INFOS

Sur la création de votre espace privé sur www.cafat.nc :
 espace.pro@cafat.nc ☎ 25 71 10 ou 25 71 56

Sur votre déclaration de ressources :
 e-recouvrement@cafat.nc ☎ 25 58 09

CAFAT
Votre vie, c'est notre quotidien



les entreprises. Il reste à définir ce qu'on entend de manière pratique par bien commun ou intérêt général. Et la question demeure de savoir si c'est aux entreprises de suppléer à la carence des décideurs politiques qui sont incapables de fixer des cadres juridiques satisfaisants pour les parties prenantes (par exemple : OGM, glyphosphate, absence d'obligation d'information du consommateur, sécurité sanitaire ...). Faut-il que les managers décident de ce qui est l'intérêt général, ou bien est-ce le rôle des politiques (qui seuls sont élus selon un mode démocratique) que de s'occuper du bien de la cité ?

Avons-nous tiré les leçons des précédentes épidémies ?

Le monde a beaucoup changé depuis la grippe espagnole ou les grandes famines du XX^e siècle. Il est donc difficile de faire le lien en ce qui concerne les sciences de gestion qui sont, je le rappelle, les sciences de l'action collective et qui sont fortement liées à une époque et à un contexte. Sociologues, économistes et anthropologues auront sûrement plus à dire que moi sur ce thème.

Des travaux ont-ils été déjà menés sur cette question ? Vous aideraient-ils à étayer vos éventuelles propositions ?

Les chercheurs en finance et en théorie des organisations ont effectué beaucoup de travaux à partir des crises financières récentes. Outre les recommandations peu écoutées qu'ils ont pu émettre quant à la régulation des marchés financiers, ils ont fortement travaillé sur les modèles de gouvernance dans les organisations. La gouvernance en management a une définition précise : c'est l'ensemble des procédures qui vient à encadrer et contraindre les actions et décisions des dirigeants. Ces travaux

théoriques mettent beaucoup de temps à être disséminés dans les pratiques des entreprises, ils traitent notamment de l'inclusion des parties prenantes dont je parlais plus haut. Des travaux de recherche plus appliqués traitent de la gestion de crise, de la modélisation des plans de continuité d'exploitation, de la communication de crise. Nous sommes alors dans des domaines de sciences appliqués et les éclairages que ces travaux amènent ont souvent une portée pratique permettant de répondre ou plus modestement de donner un cadre d'analyse rigoureux aux décideurs qui sont sur le terrain.

Le tissu économique devra-t-il prendre en compte cette nouvelle donne ?

Bien sûr, la question est de savoir comment ?

Quelles pourraient être les retombées sur notre façon de considérer les liens au travail ? De nouvelles valeurs comme la solidarité ou l'environnement devront-elles être prises en compte ? Comme expliqué précédemment, le lien au travail peut changer si la durée de la crise dépasse quelques mois. Le scénario optimiste, que tout le monde aimerait entendre, est celui d'un renforcement des valeurs de solidarité, d'une prise en compte accrue de l'environnement et de moins de quête matérielle...peut être en sera-t-il ainsi ? Il existe aussi un scénario plus pessimiste, celui d'exclusion du marché du travail des salariés dont les entreprises ont déposé le bilan.

A cela pourrait aussi s'ajouter le licenciement du personnel que les plans de continuité d'exploitation ont révélé n'étant pas essentiel à la production.

Enfin, le télétravail peut conduire à l'ubérisation. En effet pourquoi une entreprise devrait-elle salarier quelqu'un qui travaille depuis son domicile, autant

lui demander de prendre un statut d'indépendant et de s'exonérer du tracas des déclarations, des charges et des retraites ?

Notre système de libre échange doit-il être repensé et plus encadré ? Le repli des États sur eux-mêmes n'est-il pas à craindre ?

Votre question en comporte en fait trois qui sont distinctes :

- Il convient effectivement de mieux encadrer le système de libre échange mais ceci n'est ni nouveau, ni lié à la crise du coronavirus. La recherche en économie a fortement progressé en 20 ans et les chercheurs ont élaboré des outils pratiques et clairs sur de nombreux aspects mal maîtrisés il y a une génération. Que les élus mettent en œuvre leurs recommandations sur le plan politique et le monde s'en portera mieux !
- Quant à repenser totalement le système de libre échange, personne n'a pour l'instant de solution alternative.
- Enfin la globalisation a eu des bienfaits indiscutables (résorption des grandes famines, accès à l'éducation, à l'eau, à internet, élévation du niveau de richesse des plus pauvres), en contrepartie elle a augmenté les inégalités, érodé les classes moyennes dans de nombreux pays riches (USA, UK, mais aussi France et Allemagne). La crise actuelle montre les limites de cette globalisation

débridée et non contrôlée. Le repli des États sur eux-mêmes est une demande des populations qui ont peur de l'avenir (flux migratoire, chômage, appauvrissement, pollution). Comme souvent, le chemin du milieu est à mon sens celui qui devrait être suivi. Chaque État européen est faible individuellement, par contre l'Europe est le plus gros marché mondial et comprend beaucoup d'entreprises de qualité. Son tissu éducatif est fort. L'Europe a donc des atouts qu'elle pourrait utiliser pour changer la donne si elle était unie. Il ne lui reste plus qu'à harmoniser les politiques sociales, fiscales, les régimes de retraites, faire taire les populistes, assurer une défense commune, etc., ce n'est donc pas pour demain.

Après l'effondrement des marchés financiers, est-ce la fin des places boursières internationales ?

Une fois de plus, je laisserai à mes collègues économistes le soin de répondre. Si cela advenait, cela serait la fin du système financier et nous entrerions dans un chaos profond. Incidemment, je note que pour la première fois depuis les crises du pétrole de 1973 et 1979, les institutions financières ne sont pas responsables de la crise et qu'elles pourraient bien en être les victimes.

Propos recueillis par Frédéric Huillet
En collaboration avec l'UNC

i Covid-19

GARDEZ VOS DISTANCES : 1,5 M MINIMUM

SAUVEZ DES VIES, RESTEZ CHEZ VOUS*

* SAUF MOTIF JUSTIFIÉ PAR ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

province-sud.nc/covid19

AGIR POUR L'AVENIR PROVINCE SUD